

SÉCURISER LE RECOURS AUX CDD ET À L'INTÉRIM**Présentation :**

Le recours au CDD est extrêmement encadré et le choix d'un tel contrat n'est souvent pas le bon au regard des contraintes qu'il suppose et des conséquences financières qu'un manquement en la matière peut entraîner (requalification du CDD en CDI et de la fin du CDD en licenciement sans cause).

Comment sécuriser la rédaction des contrats ? Comment gérer la durée, le renouvellement, la succession et fin du contrat ou de la mission ? Quels risques et responsabilités sont encourus par l'employeur ? Telles sont les questions que se posent les RH lorsqu'ils envisagent de recourir aux CDD ou Intérim. La formation « CDD, intérim : comment sécuriser ses pratiques ?

Publics visés :

DRH – RRH – Assistant(e) RH – Juriste en droit social.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire au regard des fonctions exercées.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De choisir le type de contrat le plus adapté à chaque situation,
- De sécuriser la rédaction des contrats pour éviter tout risque de qualification,
- D'identifier les règles permettant de prévenir la mise en jeu des responsabilités civiles et pénales.

Durée :

4 heures

Modalités et délais d'accès :

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

Tarifs :

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

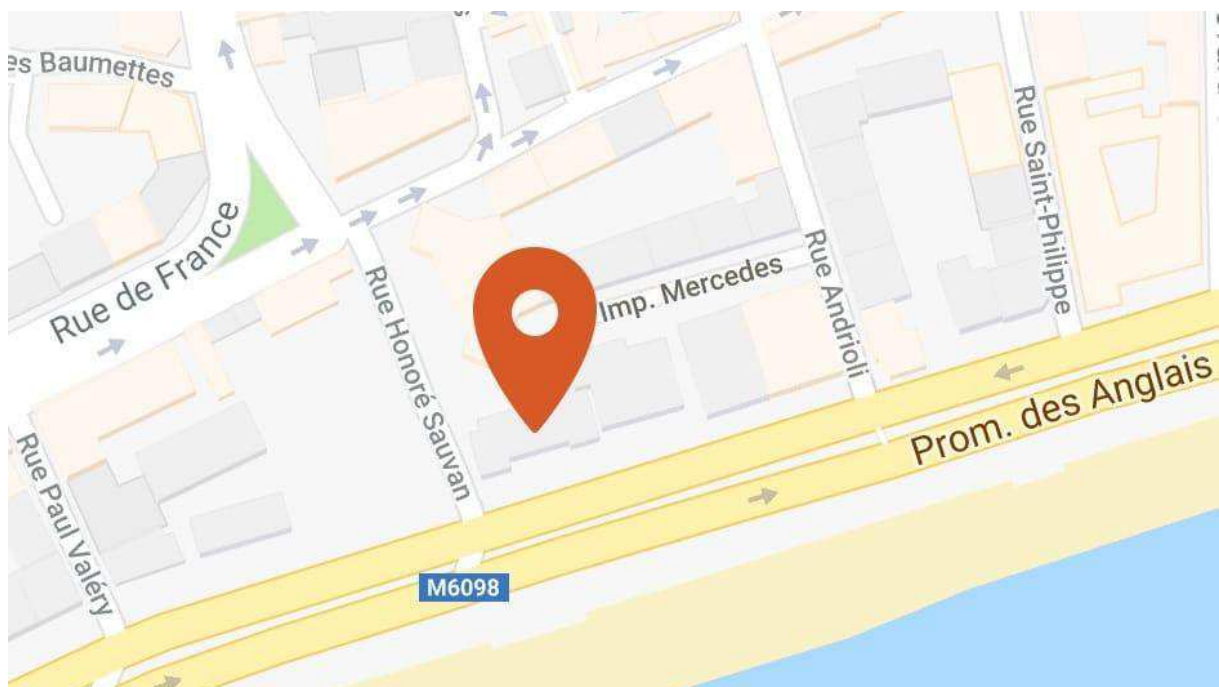
Contacts :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

Plan d'accès :



Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

Programme :

1. Quand avoir recours aux CDD et à l'intérim ?
 - Remplacement d'un salarié absent
 - Départ définitif d'un salarié avant la suppression de son poste
 - Attente de l'entrée en service du nouveau titulaire du poste
 - Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

- Emplois saisonniers
- Emploi d'usage
- Embauche dans le cadre de la politique de l'emploi
- CDD à objet défini (loi n° 208-596 du 25 juin 2008)
- Limites et interdictions

2. Contenu du contrat

- CDD
- Intérim

3. Durée et renouvellement

- Contrat de date à date
- Contrat sans terme précis
- Remplacement d'un salarié absent

4. Succession des contrats

- Sur un même poste
- Sur un poste différent

5. Cessation à l'échéance du terme

- Cessation de plein droit
- Indemnité de fin de contrat
- Fin du CDD : elle n'est pas automatique s'agissant d'un salarié protégé

6. Rupture anticipée du contrat

- Accord des parties
- Faute grave
- Force majeure.
- Inaptitude constatée par le médecin du travail
- Conclusion d'un CDI
- Résiliation judiciaire
- Conséquence de la rupture anticipée

7. Sanctions

Modalités d'évaluation :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quizz, des cas pratiques (rédaction d'une clause), ainsi qu'une étude de cas lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : ibelalem@talliance-avocats.fr

- Les stagiaires participant aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

Chiffres clés réalisés en 2021 :

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.